

Depuis le 3 janvier 2022, les demandes de formation doivent être faites sur **MonSelfMobile**

Quels agents sont concernés ?

Les agents du MAA

Quelles formations sont concernées ?

- les actions de formation du programme national de formation MAA
- les actions du programme régional de formation (organisées par la délégation régionale à la formation continue en DRAAF)
- les actions du plan local de formation (organisées par le responsable local de formation de la structure)

Quel processus de validation des demandes ?

1°) validation par le responsable hiérarchique (désigné pour chaque agent dans RenoiRH) dans MonSelfMobile

2°) validation par le responsable local de formation dans RenoiRH

3°) validation par la structure organisatrice de la formation (niveau national, régional ou local) dans RenoiRH

Attention : tant que les validations 1 et 2 ne sont pas effectives, la structure organisatrice de l'action de formation (3) ne les voit pas dans RenoiRH => il est donc indispensable que quelqu'un puisse procéder à ces validations. Il ne peut y avoir de vacance sur cette activité, au risque qu'un agent du MAA ne puisse pas participer à une formation dont il a besoin (y compris les préparations aux examens et concours du MAA)

Habilitation du RLF ?

doit être demandée à assistance-sirh.sg@agriculture.gouv.fr (cf ci-après)

RenoiRH permet au RLF de :

- valider les demandes de formation
- créer des formations locales pour les agents du MAA

Sur le site Formco (site internet de la formation continue du MAA : <https://formco.agriculture.gouv.fr/accueil-et-actualite>), vous trouverez notamment les éléments suivants :

- pour les agents / télé-inscription <https://formco.agriculture.gouv.fr/sinscrire/tele-inscription>
- pour les responsables hiérarchiques / validation : <https://formco.agriculture.gouv.fr/sinscrire/validation-responsable-hierarchique>
- **pour le RLF** : <https://formco.agriculture.gouv.fr/sinscrire/validation-rlf> :
 - manuel de l'utilisateur (validation des demandes et création d'actions locales de formation)
 - règles de gestion des Responsables Hiérarchiques dans RenoiRH (par le gestionnaire RH de proximité)
 - la nomenclature de classification des stages
 - formulaire de demande d'habilitation et paramétrage des postes
 - auto-formation "découverte de RenoiRH" sur Mentor